



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
N° 13 19 12223 - 2026 129 - VI - DEL - 2026 006 DE
Date de réception en préfecture : 20/01/2026
Date de réception préfecture : 30/01/2026

Date de convocation : 21 janvier 2026

Délibération n° VI-DEL-2026-006

Date d'affichage : 21 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 21

Votants : 29

Objet : Ouverture des crédits d'investissement – Budget principal 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 janvier à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
Mme	Sana	AABIBOU	Conseillère municipale
M.	Medhi	MEJERI	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Mairam SY représentée par Mme Sabah AÏD, M. Gérard HEBERT représenté par M. Jean-Michel JOSSO, M. Franck COENNE représenté par Mme Elisabeth DELAGE, M. Joël NOLLEAU représenté par M. Gilbert DALLERAC, Mme Claude MASURE représentée par Mme Nathalie PABOUDJIAN, Mme Paola LEROY représentée par M. Patrick JULISSON, M. Olivier SIGMAN représenté par M. Gilles BAYART.

ETAIENT ABSENTS : Mmes Kadiatou LY, Isabelle TRAN QUOC HUNG, MM. Fouad EL M'KHANTER, Grégoire TURLOTTE, Tarik MEZIANE, Joseph ZOGBA.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Nathalie PABOUDJIAN

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°VI-DEL-2025-125 en date du 10 décembre 2025 relative à l'ouverture des crédits d'investissement pour l'exercice 2026,

Vu le Courrier de la Sous-Préfecture en date du 8 janvier 2026 et demandant la modification du montant des ouvertures de crédits sur l'exercice 2026,

Vu l'avis de la commission de stratégie financière et fonctions support en date du 20 janvier 2026,

Considérant que le vote du Budget Primitif de l'année 2026 interviendra au cours du mois d'avril 2026.

Après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 6 voix contre (M. HILLAIRE, CORBEL, MEJERI, Mmes BINET-DEZERT, COMMEIGNES, AABIBOU) et 6 abstentions (M. BAYART, GHENAÏM, SIGMAN, MARCELIN, Mmes TARTARIN, ROYERE)

- Annule la délibération n°VI-DEL-2025-125 en date du 10 décembre 2025 portant ouverture des crédits d'investissement pour 2026,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, avant le vote du Budget Primitif 2026, à liquider et à mandater les dépenses conformément aux indications ci-après :

Budget Principal

Chapitres	Crédit Ouverts 2025 (reports de crédits non compris)	Crédits Investissements 2026 (Modifié en janvier 2026)
20 Immobilisations incorporelles	559 373,34 €	139 843,34 €
21 Immobilisations corporelles	3 006 057,23 €	751 514,31 €
23 Immobilisations en cours	7 253 051,01 €	1 813 262,75 €
TOTAL	10 818 481,58 €	2 704 620,40 €

- Dit que les dépenses précitées seront inscrites au budget primitif 2026 lors de son adoption.

Franck MARLIN
Maire d'Etampes



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :02.FEV.2026..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.